

Séance ordinaire
du 2 décembre
2024

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONT-JOLI

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU DEUXIÈME (2^e)
JOUR DU MOIS DE DÉCEMBRE DEUX-MIL-VINGT-QUATRE (2024) À
COMPTER DE 20 H 02 À LA SALLE DU CONSEIL SITUÉE AU 40,
AVENUE DE L'HÔTEL DE VILLE À MONT-JOLI

PRÉSENTS

M. Martin Soucy, maire
M. Gilles Lavoie, conseiller du district 1
Mme Annie Blais, conseillère du district 2
M. Robin Guy, conseiller du district 3
M. Alain Thibault, conseiller du district 5
M. Denis Dubé, conseiller du district 6

AUSSI PRÉSENTS

Mme Carole Raîche, directrice générale et greffière suppléante
Mme Sonia Lévesque, directrice des communications et responsable du
cabinet du maire
M. Steve Corneau, directeur des finances

Quatre (4) contribuables

M. Jérôme Boucher et
M. Marc Després de la Télévision de La Mitis

ABSENTS

M. Jean-Pierre Labonté, conseiller du district 4
Me Françoise Virginie Lechasseur, greffière

Monsieur le maire préside la séance, conformément aux dispositions de
l'article 328 de la *Loi sur les Cités et Villes*.

MOMENT DE RÉFLEXION

24.12.559

**OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR MONSIEUR LE MAIRE ET
CONSTATATION DE LA SIGNIFICATION DE L'AVIS DE
CONVOCATION**

Bonsoir,

Au nom de mes collègues du conseil, je tiens à souhaiter la bienvenue
au public présent de même qu'à nos concitoyennes et concitoyens qui
nous regardent par le truchement de la Télévision de La Mitis. Je préside
la séance, conformément aux dispositions de l'article 328 de la *Loi sur les
Cités et Villes*.

Tous forment le quorum du conseil municipal. Les membres reconnaissent
avoir été convoqués selon les dispositions de la Loi. La greffière suppléante
rédige le procès-verbal.

24.12.560

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Tous les membres du conseil ayant reçu l'ordre du jour,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller monsieur Gilles Lavoie

APPUYÉ PAR le conseiller monsieur Denis Dubé

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance comme suit :

1. Ouverture de la séance par monsieur le maire et constatation de la

signification de l'avis de convocation.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour.
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 18 novembre 2024.

ADMINISTRATION

4. Motion de félicitations à l'équipe de football juvénile D3 de l'école du Mistral.
5. Motion de félicitations aux auteurs du livre : « Les grands athlètes de Mont-Joli-La Mitis ».
6. Motion de condoléances au conseiller municipal Alain Thibault.
7. Règlement n° 2024-1523 : *Règlement modifiant le Règlement de régie interne* : adoption.

FINANCES

8. Adoption du bordereau des comptes à payer de la Ville de Mont-Joli :
 - ↳ Comptes réguliers;
 - ↳ Comptes préautorisés.
9. Versement de dons : autorisation.
10. Contrat de l'audit du rapport financier de la Ville de Mont-Joli.
11. Service de brigadiers scolaires pour l'exercice 2025 : contribution financière.

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

12. Adjointe administrative – Service des travaux publics : embauche.
13. Journalier – Service des travaux publics : employé temporaire.
14. Journalier occasionnel – Service des loisirs : embauche.

LOISIRS

15. CLAC – Projet de création d'un recueil immersif : appui.
16. CLAC – Renouvellement du bail au Château Landry : autorisation de signature.
17. CIMCO – Renouvellement du contrat de service pour l'inspection, l'ouverture et la fermeture des équipements de refroidissement à l'amphithéâtre Desjardins : octroi.
18. Contrôles AC – Renouvellement du contrat de service d'entretien des contrôles de systèmes : octroi.

TRAVAUX PUBLICS

19. Appel d'offres n° TP-2024-11-13 : Fourniture de sel de voirie- année 2024-2025 : octroi.
20. Plan de protection de la source d'eau potable : autorisation.
21. Mise à jour des plans et devis et surveillance pour la réfection des infrastructures souterraines d'un tronçon du boulevard Jacques-Cartier et de la rue Benoit-Quimper en 2025 : autorisation de signature.
22. Acquisition d'un véhicule – Service de l'urbanisme : octroi.

URBANISME

- 23. Procès-verbal de la réunion du 13 novembre 2024 du comité consultatif d'urbanisme (CCU) : dépôt.
- 24. Assemblée de consultation publique – Dérogation mineure – 63, avenue des Aviateurs.
- 25. Assemblée de consultation publique – Dérogation mineure – 1080, rue Caron.
- 26. Autorisation de la liste des travaux selon le Règlement n° 2009-1216 sur les PIIA – 1017, boulevard Jacques-Cartier.
- 27. Autorisation de la liste des travaux selon le Règlement n° 2009-1216 sur les PIIA – 1767, boulevard Jacques-Cartier.

AFFAIRES NOUVELLES

- Ajout
- 28. Motion de félicitations à l'équipe du service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire pour le succès retentissant de Mont-Joli fête Noël
 - 29. Période de questions.
 - 30. Clôture et levée de l'assemblée.

24.12.561

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 18 NOVEMBRE 2024

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal reconnaissent avoir pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 18 novembre 2024;

CONSIDÉRANT QUE, de ce fait, la greffière suppléante est dispensée d'en faire la lecture en vertu de l'article 333 de la *Loi sur les Cités et Villes*;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'adopter ledit procès-verbal;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller monsieur Alain Thibault

APPUYÉ PAR le conseiller monsieur Robin Guy

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil municipal de la Ville de Mont-Joli adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 18 novembre 2024, tel que rédigé.

ADMINISTRATION

24.12.562

MOTION DE FÉLICITATIONS À L'ÉQUIPE DE FOOTBALL JUVÉNILE D3 DE L'ÉCOLE DU MISTRAL

Le conseil municipal tient à féliciter chaleureusement l'équipe de football juvénile D3 de l'école du Mistral pour son exploit remarquable.

Les joueurs et la joueuse ont complété une saison parfaite en remportant, le 16 novembre dernier, le Bol d'or par une éclatante victoire de 37-16. L'équipe a su démontrer un travail d'équipe remarquable et une détermination sans faille pour se hisser à ce niveau.

Ce titre provincial, le premier pour une équipe de Mont-Joli depuis 2010, est une source de grande fierté pour toute notre communauté.

Le conseil municipal adresse également ses remerciements au

24.12.563

Le conseil municipal félicite chaleureusement Roger Boudreau et Bérard Dupéré pour le lancement de leur livre : « *Les grands athlètes de Mont-Joli-La Mitis* ».

Ce livre évoque aussi l'importance du sport pour le dépassement de soi et le bien-être physique et mental.

24.12.564

Le conseil municipal adresse ses plus sincères condoléances au conseiller du district 5, M. Alain Thibault, en deuil de sa mère, madame Madeleine Charest, survenu le 27 novembre 2024.

Dans sa vie active, Madame Charest a été très impliquée dans des organismes communautaires de Mont-Joli, notamment dans le Cercle de fermières et le Club des 50 ans et plus, mieux connu à l'époque comme étant le Club de l'âge d'or.

À la famille éprouvée, la Ville de Mont-Joli offre ses plus sincères condoléances.

24.12.565

CONSIDÉRANT QUE le conseil juge opportun de modifier et remplacer le *Règlement n°2012-1279 sur la régie interne des séances du conseil de la Ville de Mont-Joli*, et ce, afin de modifier la mise en place des dates et heures des séances ainsi que leur déroulement;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion en ce sens a été donné à la séance ordinaire du 18 novembre 2024 et qu'un projet a été déposé à cette même séance;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller monsieur Gilles Lavoie

APPUYÉ PAR la conseillère madame Annie Blais

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil municipal de la Ville de Mont-Joli adopte le *Règlement n° 2024-1523 : Règlement modifiant le règlement de régie interne.*

FINANCES

24.12.566

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller monsieur Alain Thibault

APPUYÉ PAR le conseiller monsieur Denis Dubé

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil municipal autorise le paiement des comptes réguliers de la Ville de Mont-Joli au montant de 886 446.73 \$; et

QUE le conseil municipal de la Ville de Mont-Joli ratifie le paiement des comptes préautorisés au montant de 508 135.23 \$.

24.12.567

VERSEMENT DE DONS : AUTORISATION

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli a reçu trois demandes de soutien financier qui ont été analysées par les personnes responsables, lesquelles ont formulé une recommandation aux membres du conseil;

POUR CE MOTIF,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller monsieur Gilles Lavoie

APPUYÉ PAR le conseiller monsieur Alain Thibault

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D’autoriser le versement des dons suivants:

Organismes	Objet	Dons
COSMOSS	Gala de la persévérance scolaire	200 \$
Club optimiste	Tournoi de hockey	250\$
COSMOSS	Compensation location de bureau	1000 \$

Dans le but d’éviter tout conflit d’intérêts ou apparence de conflit d’intérêts, madame Annie Blais se retire de la séance avant le début de la résolution et revient dans la salle après l’adoption de la résolution.

24.12.568

CONTRAT DE L’AUDIT DU RAPPORT FINANCIER DE LA VILLE DE MONT-JOLI

CONSIDÉRANT QUE la firme Mallette S.E.N.C.R.L. est la seule firme comptable dans la Mitis possédant les qualifications et les connaissances approfondies du dossier de la Ville pour des services d’audit du rapport financier;

CONSIDÉRANT QUE le contrat est d’une durée de 3 ans totalisant la somme de 79 575 \$, frais d’administration, de technologie et taxes en sus;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli peut donner des contrats de gré à gré en vertu de son *Règlement 2021-1457 remplaçant et abrogeant les règlements 2018-1397 et 2020-1437 sur la gestion contractuelle*;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère madame Annie Blais

APPUYÉ PAR le conseiller monsieur Gilles Lavoie

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil municipal de la Ville de Mont-Joli octroi de gré à gré le contrat de l’audit du rapport financier à la firme Mallette S.E.N.C.R.L. pour les périodes se terminant les 31 décembre 2024-2025-2026 pour un montant total de **97 895.75\$**, frais et taxes incluses.

24.12.569

SERVICE DE BRIGADIERS SCOLAIRES POUR L’EXERCICE 2025 : CONTRIBUTION FINANCIÈRE

CONSIDÉRANT la volonté du conseil municipal de la Ville de Mont-Joli de soutenir le service de brigadiers scolaires dans le but d’assurer une meilleure sécurité pour les enfants qui fréquentent les écoles primaires Norjoli et des Alizés;

POUR CE MOTIF,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller monsieur Alain Thibault

APPUYÉ PAR le conseiller monsieur Denis Dubé

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

DE verser un montant de **34 285,44\$** à la Maison des jeunes de Mont-Joli à titre de contribution financière de la Ville de Mont-Joli au fonctionnement du service de brigadiers scolaires pour l’exercice complet de 2025. Rappelons que la Maison des jeunes de Mont-Joli agit à titre de gestionnaire de ce service.

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

24.12.570

ADJOINTE ADMINISTRATIVE – SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS : EMBAUCHE

CONSIDÉRANT QUE le poste d’adjointe administrative au Service des travaux publics est à pourvoir;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli a procédé à un affichage interne et externe dudit poste;

CONSIDÉRANT le rapport de recommandation en date du 19 novembre 2024;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère madame Annie Blais

APPUYÉ PAR le conseiller monsieur Robin Guy

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE madame Christelle Pineault soit embauchée à titre d’adjointe administrative au Service des travaux publics conformément aux conditions inscrites à la convention collective des travailleuses et des travailleurs de la Ville de Mont-Joli (CSN), et ce, à compter du 6 janvier 2025.

24.12.571

JOURNALIER – SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS : EMPLOYÉ TEMPORAIRE

CONSIDÉRANT la résolution n° 24.06.293 adoptée par le conseil municipal de la Ville de Mont-Joli le 3 juin 2024, concernant l’embauche de monsieur Stéphane Imbeault à titre de débosseleur sur le poste temporairement dépourvu;

CONSIDÉRANT le rapport daté du 18 novembre 2024;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller monsieur Alain Thibault

APPUYÉ PAR la conseillère madame Annie Blais

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE monsieur Stéphane Imbeault soit nommé à titre de journalier temporaire au Service des travaux publics de la Ville de Mont-Joli conformément aux conditions inscrites à la convention collective des

travailleuses et des travailleurs de la Ville de Mont-Joli (CSN), et ce, à compter du 2 décembre 2024.

24.12.572 JOURNALIER OCCASIONNEL – SERVICE DES LOISIRS : EMBAUCHE

CONSIDÉRANT le manque d'effectif à l'amphithéâtre Desjardins notamment et surtout pour aider au ménage après les matchs de hockey sénior;

CONSIDÉRANT le rapport daté du 27 novembre 2024;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller monsieur Robin Guy

APPUYÉ PAR la conseillère madame Annie Blais

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE monsieur David Lévesque soit nommé à titre de journalier occasionnel au Service des loisirs de la Ville de Mont-Joli conformément aux conditions inscrites à la convention collective des travailleuses et des travailleurs de la Ville de Mont-Joli (CSN), et ce, à compter du 7 décembre 2024.

LOISIRS

24.12.573 CLAC – PROJET DE CRÉATION D'UN RECUEIL IMMERSIF : APPUI

CONSIDÉRANT QUE le Carrefour de la littérature, des arts et de la culture (CLAC) a déposé une demande d'appui à la Ville de Mont-Joli afin de déposer une demande de subvention auprès de la MRC de La Mitis pour la création d'un recueil immersif en réalité augmentée;

CONSIDÉRANT QU'aucun appui financier n'est demandé à la Ville de Mont-Joli pour la réalisation de ce projet de recueil;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller monsieur Gilles Lavoie

APPUYÉ PAR le conseiller monsieur Alain Thibault

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Ville de Mont-Joli appui le CLAC dans sa demande de subvention auprès de la MRC de La Mitis pour la réalisation de son projet de création d'un recueil immersif en réalité augmentée à l'École des Alizés.

24.12.574 CLAC – RENOUVELLEMENT DU BAIL AU CHÂTEAU LANDRY : AUTORISATION DE SIGNATURE

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli avait conclu un bail avec le Carrefour de la littérature, des arts et de la culture (CLAC) pour la location des locaux : 102, 103, 201, 202, 203, 204, 205 et 206 dans l'édifice du Château Landry;

CONSIDÉRANT QUE ce bail est venu à échéance en octobre dernier;

CONSIDÉRANT QUE le CLAC désire renouveler le bail;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller monsieur Alain Thibault

APPUYÉ PAR le conseiller monsieur Gilles Lavoie

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Ville de Mont-Joli autorise le directeur des loisirs et la directrice générale à signer, pour et au nom de la Ville de Mont-Joli, le renouvellement du bail à intervenir avec le CLAC d’une durée de cinq (5) ans débutant le 1^{er} octobre 2024 et se terminant le 30 septembre 2029, lequel valant comme si ici au long reproduit.

24.12.575

CIMCO – RENOUELEMENT DU CONTRAT DE SERVICE POUR L’INSPECTION, L’OUVERTURE ET LA FERMETURE DES ÉQUIPEMENTS DE REFROIDISSEMENT À L’AMPHITHÉÂTRE DESJARDINS : AUTORISATION

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli avait conclu un contrat de services avec CIMCO pour l’inspection, l’ouverture et la fermeture des équipements de refroidissement à l’amphithéâtre Desjardins;

CONSIDÉRANT QUE CIMCO est le seul fournisseur pouvant offrir le service sur ses propres équipements;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller monsieur Robin Guy

APPUYÉ PAR la conseillère madame Annie Blais

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Ville de Mont-Joli accorde le contrat de services pour l’inspection, l’ouverture et la fermeture des équipements de refroidissement à l’amphithéâtre Desjardins d’une durée de 2 ans au seul fournisseur soit CIMCO pour la somme de 9 054.65 \$ taxes en sus.

24.12.576

CONTRÔLES AC – RENOUELEMENT DU CONTRAT DE SERVICE D’ENTRETIEN DES CONTRÔLES DE SYSTÈMES : AUTORISATION

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli avait conclu un contrat de service avec Contrôles AC pour l’entretien des contrôles de systèmes;

CONSIDÉRANT QUE Contrôles AC est le seul fournisseur pouvant offrir le service sur ses propres équipements;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller monsieur Gilles Lavoie

APPUYÉ PAR le conseiller monsieur Denis Dubé

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Ville de Mont-Joli accorde le renouvellement du contrat de service d’entretien des contrôles de systèmes au seul fournisseur soit Contrôles AC pour une durée d’un an pour la somme de 3 522 \$ taxes en sus.

TRAVAUX PUBLICS

24.12.577

APPEL D’OFFRES N° TP-2024-11-13 : FOURNITURE DE SEL DE VOIRIE 2024-2025 : OCTROI

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli a procédé à un deuxième appel d’offres public sur le système électronique d’appel d’offres (SÉAO) pour la fourniture de sel de voirie 2024-2025 le 13 novembre 2024;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli a reçu trois (3) soumissions soit :

- Selto Distribution Inc. : 61 166.70 \$ (taxes incluses);
- Sel Windsor Ltée: 57 114.98 \$ (taxes incluses);
- Sel Warwick Inc.: 60 706.80 \$ (taxes incluses).

CONSIDÉRANT QUE la soumission de Sel Windsor Ltée est la plus basse et est conforme aux exigences du document d'appel d'offres;

CONSIDÉRANT le rapport daté du 28 novembre 2024;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère madame Annie Blais

APPUYÉ PAR le conseiller monsieur Gilles Lavoie

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le contrat n° TP-2024-11-13 : Fourniture de sel de voirie 2024-2025 soit accordé au plus bas soumissionnaire conforme Sel Windsor Ltée pour la somme de 57 114.98 \$ taxes incluses.

24.12.578

PLAN DE PROTECTION DE LA SOURCE D'EAU POTABLE

CONSIDÉRANT QUE le Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) a octroyé à la Ville de Mont-Joli une aide financière pour donner suite à l'émission de notre rapport de vulnérabilité de la source d'eau potable et de notre demande au Programme pour l'élaboration des plans de protection des sources d'eau potable (PEPPSEP);

CONSIDÉRANT QUE le rapport du plan de protection de la source d'eau potable de la Ville de Mont-Joli doit être déposé au MELCCFP;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère madame Annie Blais

APPUYÉ PAR le conseiller monsieur Denis Dubé

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil municipal de la Ville de Mont-Joli confirme son intention de poursuivre les démarches pour protéger sa source d'eau potable ;

QUE le conseil municipal de la Ville de Mont-Joli autorise le directeur des travaux publics à déposer au Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs le rapport du plan de protection de la source d'eau potable au nom de la Ville de Mont-Joli.

24.12.579

MISE À JOUR DES PLANS ET DEVIS ET SURVEILLANCE POUR LA RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES SOUTERRAINES D'UN TRONÇON DU BOULEVARD JACQUES-CARTIER ET DE LA RUE BENOÎT-QUIMPER EN 2025 : AUTORISATION DE SIGNATURE

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli doit effectuer certains ajustements du mandat d'ingénierie dans le cadre des travaux de réfection sur le boulevard Jacques-Cartier ainsi que les rues Benoît-Quimper et Poirier;

POUR CE MOTIF,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller monsieur Gilles Lavoie

APPUYÉ PAR le conseiller monsieur Alain Thibault

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil municipal de la Ville de Mont-Joli autorise les frais supplémentaires de **68 200 \$** et l'ensemble du mandat à 211 950 \$ taxes en sus pour un calendrier de réalisation de travaux estimé sur 12

semaines. Advenant que la durée des travaux soient prolongés les frais seront établis pour chaque semaine supplémentaire.

QUE le conseil municipal de la Ville de Mont-Joli autorise le directeur des travaux publics à signer pour et au nom de la Ville de Mont-Joli l'entente à intervenir avec AtkinsRéalis (anciennement SNC Lavalin) qui est la firme attitrée au projet depuis le début, laquelle valant comme si ici au long reproduite.

24.12.580

ACQUISITION D'UN VÉHICULE – SERVICE DE L'URBANISME : OCTROI

CONSIDÉRANT QUE le Service de l'urbanisme de la Ville de Mont-Joli a un besoin urgent d'un véhicule afin de pouvoir effectuer les inspections requises;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli a reçu deux (2) soumissions;

CONSIDÉRANT le rapport daté du 28 novembre 2024;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller monsieur Robin Guy

APPUYÉ PAR le conseiller monsieur Alain Thibault

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le contrat d'acquisition d'un véhicule pour le Service de l'urbanisme soit accordé à Rimouski Mitsubishi (9231-9848 Québec Inc.) Ltée pour la somme de 24 000 \$ taxes incluses.

URBANISME

24.12.581

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 13 NOVEMBRE 2024 DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU) : DÉPÔT

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) de la Ville de Mont- Joli a tenu une rencontre le 13 novembre 2024;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'accepter le dépôt du procès-verbal de ladite rencontre;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller monsieur Denis Dubé

APPUYÉ PAR la conseillère madame Annie Blais

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil municipal de la Ville de Mont-Joli accepte le dépôt du procès-verbal de la réunion du 13 novembre 2024 du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) dont les faits saillants sont :

- Une demande de dérogation mineure;
- Deux (2) demandes de PIIA.

24.12.582

ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE – DÉROGATION MINEURE – 63, AVENUE DES AVIATEURS

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli a adopté le *Règlement n° 2009-1215 sur les dérogations mineures*;

CONSIDÉRANT QU'une demande de dérogation mineure n° DM2024-17 a été déposée par les propriétaires de l'immeuble situé au 63, avenue des Aviateurs pour permettre la construction d'un garage isolé situé dans la cour avant d'un terrain d'angle avec une marge de recul avant d'environ

1 mètre alors que le *Règlement de zonage n° 2009-1210* à l'article 7.5 stipule une marge de 6 mètres;

CONSIDÉRANT QUE cette demande pourrait porter atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins, en autres, lors de opérations de déneigement de la rue Michaud;

CONSIDÉRANT QUE cette demande n'a pas pour effet d'aggraver le risque en matière de sécurité publique et de santé publique;

CONSIDÉRANT QUE cette demande ne porterait pas atteinte à la qualité de l'environnement ainsi qu'au bien-être général;

CONSIDÉRANT QUE la dérogation mineure respecte les objectifs du plan d'urbanisme en vigueur;

CONSIDÉRANT l'avis public publié en date du 31 octobre 2024;

CONSIDÉRANT la recommandation défavorable de la dérogation mineure par le comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QU'il ne s'agit pas d'une dérogation mineure;

CONSIDÉRANT QU'aucun contribuable ne s'oppose à cette demande de dérogation mineure;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller monsieur Alain Thibault

APPUYÉ PAR le conseiller monsieur Gilles Lavoie

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil municipal de la Ville de Mont-Joli refuse la demande de dérogation mineure n° DM2024-17 pour l'immeuble situé au 63, avenue des Aviateurs pour permettre la construction d'un garage isolé situé dans la cour avant d'un terrain d'angle avec une marge de recul avant d'environ 1 mètre alors que le *Règlement de zonage n° 2009-1210* à l'article 7.5 stipule une marge de 6 mètres.

24.12.583

ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE – DÉROGATION MINEURE – 1080, RUE CARON

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli a adopté le *Règlement n° 2009-1215 sur les dérogations mineures*;

CONSIDÉRANT QU'une demande de dérogation mineure n° DM2024-21 a été déposée par les propriétaires de l'immeuble situé au 1080, rue Caron pour permettre la construction d'un garage attenant au bâtiment principal qui relierait également le garage isolé existant dont sa hauteur totale serait de 6,55 mètres et aurait une pente de toit différente de celle du bâtiment principal qui est de style canadien avec une courbure alors que le *Règlement de zonage n° 2009-1210* à l'article 7.4 exige une hauteur qui ne doit pas excéder 6 mètres et que la pente de la toiture soit la même que celle du bâtiment principal;

CONSIDÉRANT QUE cette demande ne pourrait pas porter atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

CONSIDÉRANT QUE cette demande n'a pas pour effet d'aggraver le risque en matière de sécurité publique et de santé publique;

CONSIDÉRANT QUE cette demande ne porterait pas atteinte à la qualité de l'environnement ainsi qu'au bien-être général;

CONSIDÉRANT QUE la dérogation mineure respecte les objectifs du plan d'urbanisme en vigueur;

CONSIDÉRANT l’avis public publié en date du 15 novembre 2024;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable de la dérogation mineure par le comité consultatif d’urbanisme;

CONSIDÉRANT QU’aucun contribuable ne s’oppose à cette demande de dérogation mineure;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller monsieur Denis Dubé

APPUYÉ PAR le conseiller monsieur Robin Guy

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

24.12.584

AUTORISATION DE LA LISTE DES TRAVAUX SELON LE RÈGLEMENT N° 2009-1216 SUR LES PIIA – 1017, BOULEVARD JACQUES-CARTIER

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli a adopté le *Règlement n° 2009-1216 sur les PIIA* et que la propriété située au 1017, boulevard Jacques-Cartier y est soumise;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire de l’immeuble situé au 1017, boulevard Jacques-Cartier a déposé une demande d’approbation au PIIA n°PIIA2024-16 pour autoriser la modification de l’affichage de son commerce;

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment est compris dans le secteur urbain traditionnel nécessitant une harmonie avec le corps principal du bâtiment et avec son style architectural;

CONSIDÉRANT QUE la demande respecte les dispositions du Règlement sur les PIIA;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable des membres du comité consultatif d’urbanisme (CCU);

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère madame Annie Blais

APPUYÉ PAR le conseiller monsieur Gilles Lavoie

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

24.12.585

AUTORISATION DE LA LISTE DES TRAVAUX SELON LE RÈGLEMENT N° 2009-1216 SUR LES PIIA – 1767, BOULEVARD JACQUES-CARTIER

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli a adopté le *Règlement n° 2009-1216 sur les PIIA* et que la propriété située au 1767, boulevard Jacques-Cartier y est soumise;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire de l'immeuble situé au 1767, boulevard Jacques-Cartier a déposé une demande d'approbation au PIIA n° PIIA2024-17 pour remplacer la configuration de sa galerie avant de son habitation unifamiliale isolée;

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment est compris dans le secteur urbain traditionnel nécessitant une harmonie avec le corps principal du bâtiment et avec son style architectural;

CONSIDÉRANT QUE la demande respecte les dispositions du Règlement sur les PIIA;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable des membres du comité consultatif d'urbanisme (CCU);

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller monsieur Denis Dubé

APPUYÉ PAR le conseiller monsieur Alain Thibault

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil municipal de la Ville de Mont-Joli autorise la demande de PIIA n° PIIA2024-17 concernant l'immeuble situé au 1767, boulevard Jacques-Cartier soit le remplacement de la configuration de sa galerie avant de son habitation unifamiliale isolée.

24.12.586

AFFAIRES NOUVELLES

MOTION DE FÉLICITATIONS À L'ÉQUIPE DU SERVICE DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE POUR LE SUCCÈS RETENTISSANT DE MONT-JOLI FÊTE NOËL

Motion de félicitations à l'équipe du service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire pour le succès retentissant de Mont-Joli fête Noël

Le conseil municipal adresse ses félicitations au directeur du service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, Roch Nadeau, et à son équipe, pour le succès retentissant de Mont-Joli fête Noël qui a attiré plus de 6 000 visiteurs tout au long de la fin de semaine, qui vient de s'écouler. Merci également au personnel des autres services municipaux impliqués d'une façon ou d'une autre dans cette magnifique fête de Noël. Un tel succès n'aurait pas été possible sans l'implication des partenaires, des bénévoles et la participation active de nos citoyennes et citoyens.

Merci à tous ceux qui ont contribué à faire de cet événement un moment magique et inoubliable.

24.12.587

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'a été posée.

24.12.588

CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé à 20h34

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller monsieur Gilles Lavoie

APPUYÉ PAR le conseiller monsieur Denis Dubé

ET UNANIMEMENT RÉSOLU de lever la présente séance.

SIGNATURES

Martin Soucy
Maire

Carole Raîche
Greffière suppléante